Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2022-40** **13/01/2022**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie la note de service n° DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 02 juillet 2003 relative aux modules locaux à l'initiative des établissements (MIL, MAP et MAR) : définitions, objectifs, évaluation et procédures de validation.
Nombre d'annexes : 1

Objet : modalités d'instruction et de validation des enseignements d'initiative locale (EIL) pour les diplômes de BTSA des spécialités rénovées à partir de la rentrée 2022.

Destinataires d'exécution
DRAAF/DAAF SRFD/SFD Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'Enseignement Agricole

Résumé : Cette note de service présente les modalités des enseignements d'initiative locale (EIL) mis en œuvre par les établissements dans le cadre du référentiel de diplôme du brevet de technicien supérieur agricole. Le dossier de validation à remettre à l'autorité académique est présent en annexe.

Textes de référence :
- Décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La note de service DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 qui a pour objet : « Modules locaux à l'initiative des établissements (MIL, MAP et MAR) : définitions, objectifs, évaluation et procédures de validation » encadre les Module d'Initiative Local (MIL) pour les spécialités de BTSA non rénovées.

La présente note de service vient préciser les changements intervenus pour les spécialités de BTSA qui sont rénovées à partir de la rentrée scolaire 2022. Un enseignement d'initiative local (EIL) fait obligatoirement partie de la formation du BTSA, et contribue à l'acquisition d'une capacité à part entière du référentiel de diplôme. Il est à l'instar de l'ancien Module d'Initiative Local (MIL) élaboré et mis en œuvre à l'initiative des établissements.

L'enseignement d'initiative local fait partie des enseignements du tronc commun et notamment du bloc 2, qui mène à l'acquisition de la capacité « Construire son projet personnel et professionnel ». L'EIL vise à l'acquisition de la capacité C2.3 « S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers », qui sera évaluée.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement et présenté en utilisant les documents figurant en annexe de la présente note de service.

Il est laissé libre choix à l'équipe pédagogique des disciplines, de la temporalité et du type d'activité. Toutes les disciplines sont susceptibles d'être mobilisables en fonction des projets proposés.

La validation des EIL se fait par l'autorité académique après le dépôt d'un dossier par l'établissement selon le modèle de l'annexe 1. L'habilitation à la conduire de la formation sous forme semestrialisée par l'autorité académique vaut validation des EIL, car il s'agit d'une des pièces justificatives.

Les conditions d'évaluation de l'EIL sont prévues dans le plan d'évaluation prévisionnel (PEP).

Elaboration d'un enseignement d'initiative local

Les enseignements sont présentés en explicitant les éléments suivants :

- Les propositions de situations pédagogiques qui permettent d'atteindre la capacité
- Les contenus des enseignements
- Les modalités d'évaluation

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	- Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers - Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines…

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	

Horaire Global Elève		Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					

Rapport d'opportunité
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont-été utilisées ?

Définition de l’enseignement d’initiative locale

Capacité visée	C 2.3 « s’adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »

Intitulé de l’EIL :	

Attendus de formation	Situations pédagogiques

Plan de réalisation

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 2	février	mars	avril	mai	juin
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	février	mars	avril	mai	juin

*si la modalité de la formation en semestrialisation

Modalités d’évaluation

Capacité évaluée	Critères d’évaluation
C2.3 S’adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d’une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d’évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle…)